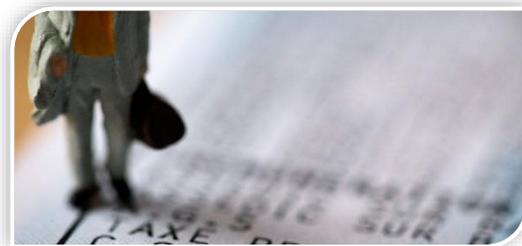


Rendez-Vous Salarial 2020

Lors de ce rendez-vous salarial, Amélie DE MONTCHALIN Ministre de la transformation et de la fonction publique a rappelé que 8 Milliard d'Euros sont affectés pour les dépenses liées aux hôpitaux et aux soignants. Le plan Ségur est en route et qu'il faut tenir compte de la crise liée au Covid-19.



Elle estime que les mesures générales de réévaluation de l'ensemble des personnels ne sont pas toujours efficaces et qu'elles ont un coût important.

À titre liminaire,

La CFTC fait un constat inquiétant concernant l'évolution des rémunérations au sein de la Fonction Publique. En effet, le point d'indice à hauteur de 1,2 % sur les 10 dernières années (0.6 % en 2016 et en 2017) alors que sur la même période l'indice des prix à la consommation a progressé de 11,2 %. De plus, les cotisations sociales ont progressé de 3,85 % entre 2010 et 2020 (7,85 à 11,10 %) sans compensation financière. **La CFTC déplore par conséquent le gel du point d'indice qui aggrave la situation des agents.**

La CFTC propose pour améliorer le pouvoir d'achat des agents publics, la mise en œuvre d'un plan de rattrapage pluriannuel sur les rémunérations qui pourrait s'apparenter à la négociation d'un PPCR2. Ce plan devrait comprendre notamment :

- La réévaluation des grilles indiciaires,
- Le raccourcissement de la durée des échelons,
- L'augmentation du nombre de NBI attribués
- L'augmentation du transfert des primes en points en y intégrant la compensation de cotisations supplémentaires engendrées.

Dans ce plan de rattrapage **la CFTC demande** qu'il y ait une attention particulière **pour les agents contractuels** afin de leur garantir l'évolution de leur rémunération **et pour les plus bas salaires des agents publics, en particulier de catégorie C et B.**

Concernant la **Protection Sociale Complémentaire Santé**, **la CFTC demande sa prise en charge financière intégrale** par les employeurs publics.

Sur l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG à hauteur de 0,7 % en 2018, réévaluée en 2019 et en 2020, **la CFTC demande qu'elle soit recalculée de façon systématique** pour tenir compte de l'évolution des rémunérations.

À propos de la mobilité et du transport nécessaire aux agents pour se rendre sur leurs lieux de travail, **la CFTC demande le doublement du forfait mobilité durable** pour arriver à un montant de 400 €, ce barème étant déjà pratiqué dans le secteur privé.

Pour le télétravail, qui a connu une progression rapide ces derniers temps eu égard au contexte, la **CFTC** demande la prise en charge par les employeurs publics d'un montant forfaitaire journalier pour les agents concernés pour objectif de compenser les frais assumés par les agents travaillant à leur domicile (électricité, téléphonie, petits équipements et consommables).

De plus, la **CFTC** demande, pour l'Action Sociale, un financement minimum à hauteur de 1 % de la masse salariale à l'instar du modèle existant pour les Comités Sociaux et Économiques dans le secteur privé.

Pour finir, la **CFTC** demande à Madame la Ministre une réelle prise en compte de nos propositions car l'attente des agents du public est grande, totalement justifiée par leur fort investissement pour réaliser leurs missions dans un environnement bien souvent contraint et compliqué.

Après le tour de table de l'ensemble des représentants des agents et des employeurs publics, la **Ministre précise les enjeux** :

- Travailler sur l'amélioration des bas salaires,
- Échelon territorial de l'administration de l'état, localisation des emplois pour une plus grande attractivité,
- Égalité Femmes/Hommes, les métiers fortement féminisés sont souvent les moins bien rémunérés,
- Apprentissage et jeunes arrivant sur le marché de l'emploi, soutien aux employeurs territoriaux qui recruteront ces jeunes,
- Télétravail, retour d'expérience et des préconisations à mettre en place dès l'automne dans le dialogue avec les Organisations Syndicales.

Suite à la présentation de la **DGAFP** du bilan des mesures annoncées lors du Rendez-vous salarial de 2019 puis celles prévues en 2020, il ressort que la Protection Sociale Complémentaire est un sujet majeur et transversal.

La **CFTC** ne peut se satisfaire des mesures catégorielles et indemnitaires annoncées.

La **CFTC** insiste sur l'ouverture au plus tôt de discussions sur l'évolution des traitements et rémunérations. La **CFTC** souligne l'importance d'un projet ambitieux au bénéfice des agents publics pour l'action sociale et la Protection Sociale Complémentaire.

VOS CONTACTS CFTC :

Patrick MERCIER, Président	Tél. : 06.19.99.35.33	✉ : pmercier@cftc-santesociaux.fr
Frédéric FISCHBACH, Secrétaire Général	Tél. : 06.62.06.63.45	✉ : ffischbach@cftc-santesociaux.fr
Christian CUMIN, Secrétaire Général Adjoint	Tél. : 06.89.71.65.83	✉ : ccumin@cftc-santesociaux.fr

SCANNEZ et découvrez
des ressources complémentaires

 <http://opn.to/a/NFRDx>

Télécharger l'application Unitag
QR Code Scanner pour lire ce QR Code.